TRIBUNAL DE COMMERCE DU HAVRE
DÉPÔT DU 8/4/09
R.C.S 2002 B 31
A 878

GENERRIC
Société par actions simplifiée
au capital de 24.610.800 euros
Siège social : 89, Rue Maréchal Joffre
76600 LE HAVRE
440.483.725 RCS LE HAVRE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 DECEMBRE 2008

Le trente décembre deux mille huit, à quinze heures, les associés de la Société GENERRIC se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social.

Sont présents et représentés :

- Monsieur Pascal GIRARDET,
 - propriétaire de CENT HUIT MILLE NEUF CENT TROIS actions, ci : 108.903 actions
 - usufruitier de CENT TRENTE SEPT MILLE DEUX CENT CINQ actions, ci : 137.205 actions
- Monsieur Marc Antoine GIRARDET,

nu propriétaire de QUARANTE CINQ MILLE SEPT CENT TRENTE CINQ actions, ci : 45.735 actions

- Mademoiselle Marine GIRARDET,

nu propriétaire de QUARANTE CINQ MILLE SEPT CENT TRENTE CINQ actions, ci : 45.735 actions

- Monsieur Pierre Yves GIRARDET,

nu propriétaire de QUARANTE CINQ MILLE SEPT CENT TRENTE CINQ actions, ci : 45.735 actions

Monsieur Daniel PIERRARD et la Société KPMG SA, Commissaires aux comptes titulaires, sont absents et excusés.

Monsieur Pascal GIRARDET préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés:

- Le rapport du Président ;
- Le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Non renouvellement d'un commissaire aux comptes titulaire,
- Désignation de son remplaçant,
- Non renouvellement d'un co-commissaire aux comptes suppléant,
- Désignation de son remplaçant,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale constatant l'arrivée du terme du mandat du co-commissaire aux comptes titulaire Monsieur Daniel PIERRARD, décide de ne pas procéder à son renouvellement.

Cette résolution, mise aux voix, est
Voix contre :
Abstention :
Voix pour :

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, en conséquence de la résolution précédente, décide de désigner en qualité de nouveau co-commissaire aux comptes titulaire, CABINET SILVERT - AUDIT ET CONSEIL, représenté par Monsieur Eric SILVERT, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (503.823.718 RCS CAEN) sise 6 boulevard des dentellières à BIEVILLE – BEUVILLE (14.112), pour un mandat d'une durée de six exercices à compter de l'exercice social en cours au 1er avril 2008.

Cette résolution, mise aux voix, est
Voix contre :
Abstention :
Voix pour :

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant l'arrivée du terme du mandat du co-commissaire aux comptes suppléant Monsieur Jean-Louis KOESSLER, décide de ne pas procéder à son renouvellement.

Cette résolution, mise aux voix, est
Voix contre :
Abstention :
Voix pour :

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, en conséquence de la résolution précédente, décide de désigner en qualité de nouveau co-commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Jean-Pierre HAUGEL, demeurant au HAVRE (76.600) 109 boulevard de Strasbourg , pour un mandat d'une durée de six exercices à compter de l'exercice social en cours au 1er avril 2008.

Cette résolution, mise aux voix, est
Voix contre :
Abstention :
Voix pour :

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est
Voix contre :
Abstention :
Voix pour :

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Les Actionnaires

Jean Pierre HAUGUEL
Expert Comptable
Inscrit au tableau de l'ordre (Région de Rouen-Normandie)
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Haute-Normandie

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE
TE[illegible] LE HAVRE

Acte déposé le - 7 AVR. 2009

GENERRIC
89 rue Maréchal Joffre
76600 LE HAVRE

Messieurs,

Nous vous confirmons par la présente accepter purement et simplement le mandat de co-commissaire aux comptes suppléant de la société **GENERRIC 89 rue Maréchal Joffre 76600 LE HAVRE** et n'être atteint par aucune des incompatibilités prévues par la loi et reprises par la loi LSF du 1er août 2003.

Vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées

Fait au Havre, le 3 avril 2009

Jean-Pierre HAUGUEL
Commissaire aux comptes

109 boulevard de Strasbourg 76600 – LE HAVRE Téléphone : 02 35 22 01 62 Fax : 02 35 22 01 94
SIRET : 3 2 7 5 9 8 9 91 0 0 0 3 9 APE : 7 4 1 C N° TVA CEE : FR 66 327 598 991 E-mail : cabinet.hauguel@wanadoo.fr

CABINET SILVERT
EXPERTISE-COMPTABLE - COMMISSARIAT AUX COMPTES

AUDIT ET CONSEILS

Commissariat aux comptes

6, boulevard des Dentellières

14112 Biéville-Beuville

S A S GENERIC
89 rue Marechal Joffre

76 600 LE HAVRE

mercredi 24 décembre 2008

Nomination aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire par l'Assemblée Générale

Monsieur le Président,

Il va être proposé à l'Assemblée Générale de votre société de nous nommer Commissaire aux Comptes titulaire à compter de l'exercice clos le 31 mars 2009.

Je vous confirme que nous acceptons ce mandat.

Je vous précise que nous ne tombons sous le coup d'aucune des incompatibilités prévues par le Code de commerce.

Vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Eric SILVERT

Commissaire aux Comptes

AUDIT ET CONSEILS
6, boulevard des DENTELLIERES
14 112 BIEVILLE-BEUVILLE
Tél : 02.31.06.18.20
Fax : 02.31.06.00.46
Email : accueil @cabinetsilvert.fr

CRCC

DE CAEN

ATTESTATION

Je soussigné, Manuel LE ROUX, Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes du ressort de la Cour d'Appel de CAEN, certifie que la société :

CABINET SILVERT – AUDIT ET CONSEILS
6 boulevard des Dentellières
14112 BIEVILLE BEUVILLE

est inscrite sur la liste des Commissaires aux Comptes depuis 2008.

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à CAEN, le 21 octobre 2008

P.c/ Le Président,
Manuel LE ROUX

COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
"LE TRIFIDE" - 18 RUE BLOCH, B.P. 5107 -14079 CAEN CEDEX 5
TÉLÉPHONE: 02 31 47 49 06 TÉLÉCOPIE: 02 31 47 48 99
E.mail : crcc.caen@wanadoo.fr